

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

L'an deux mille vingt et un, le lundi 06 décembre à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 23 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle 112 du Palais des Arts - VANNES sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Roland **TABARD** (Arzon)
M. Pascal **BARRET** (Arradon)
M. Frédéric **LAURENT** (Baden)
Mme Stéphanie **LEMOINE** (Berric)
Mme Muriel **CLÉRY** (Damgan)
M. Luc **LE TRIONNAIRE** (Elven)
Mme Brigitte **CORFMAT** (Lauzach)
M. Alain **BRULE** (Le Bono)
M. Jacques **MADEC** (Locmariaquer)
M. Jacques **LE METAYER** (Meucon)
M. Alban **MOQUET** (Monterblanc)
M. Patrick **CAMUS** (Plougoumelen)
M. Nicolas **LE GROS** (Pluneret)
Mme Nathalie **COURTRAI** (Saint Armel)
Mme Gaëlle **PRIGENT** (Saint Avé)
M. Jean-Michel **YANNIC** (Sainte-Anne-d'Auray)
M. Frédéric **PINEL** (Saint-Gildas-de-Rhuys)

M. Yannick **DERIAN** (St-Nolff)
M. Alain **LAVACHERIE** (Saint-Philibert - suppléant)
Mme Camille **PETERS** (Sarzeau)
Mme Sylvie **SCULO** (Séné)
M. Éric **MAHÉ** (Surzur)
M. Jean-Marie **LABESSE** (Arc Sud Bretagne)
M. Ronan **LE DÉLÉZIR**
(Auray Quiberon Terre Atlantique)
M. Thierry **EVENO**
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. David **LAPPARTIENT**
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. Patrice **LE PENHUIZIC**
(Questembert Communauté)
Mme Gaëlle **FAVENNEC** (Conseil Départemental)
M. Stéphane **LOHEZIC** (Conseil Départemental)
Mme Anne **GALLO** (Conseil Régional)
M. Fabien **LE GUERNEVÉ** (Conseil Régional)
M. Benjamin **FLOHIC** (Conseil Régional)

Absents excusés :

M. Noël **PAUL** (Ambon)
Mme Claire **MASSON** (Auray)
M. Benoît **MADEC** (Crac'h)
M. Daniel **LORCY** (Ile d'Arz)
M. Honoré **GUIGOURES** (Plescop)
Mme Sylvie **LASTENNET** (Ploeren)
Mme Stéphanie **HERPE** (Sulniac)
M. Yves **LOUIS** (Theix-Noyal)
M. Bruno **BODARD** (Treffléan)
Mme Marie **BOURGAIN** (Le Hézo)
Mme Magali **TOUATI-BERTRAND**
(Le Tour du Parc)

M. David **ROBO** (Vannes)
M. Claude **LE JALLE** (Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. Jean-Philippe **PERIES** (Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
Mme **LE BRETON** Marie-Jo (Conseil Départemental)
M. Mohamed **AZGAG** (Conseil Régional)
M. Gaël **BRIAND** (Conseil Régional)

Procuration :

Mme Marie Jo **LE BRETON** donne procuration à Mme Gaëlle **FAVENNEC**
Mme Magali **TOUATI - BERTRAND** donne procuration à M. Éric **MAHÉ**
M. Benoît **MADEC** donne procuration à M. Ronan **LE DÉLÉZIR**

Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Monique **CASSÉ**, Mme Morgane **DALLIC**, M. Julien **NOBLANC**, Mme Marie **TAVENNEC**.

PRÉPARATION : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE 2022

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan comporte au moins une commune de plus de 3500 habitants. Aussi, conformément au code des collectivités, le budget primitif doit être précédé dans les deux mois d'un débat d'orientations budgétaires.

I - RAPPEL 2021

A - Les événements marquants pour 2021

Le syndicat mixte

Le Comité syndical du vote du budget a eu lieu le 05 février 2021.

- Délibération du Comité syndical du 17 mai 2021, des conseils municipaux de Berric et de la Trinité Surzur pour demande de classement en Parc Naturel Régional
- Renouvellement partiel des délégués du Parc suite aux élections départementales et régionales
- Le collège du Département accueille trois nouveaux délégués sur les quatre, le collège de la Région accueille également trois nouveaux délégués sur les quatre.
- De ce fait, la réélection partielle du bureau s'est déroulée lors du Comité Syndical du 06 septembre avec deux représentants du collège de la Région et deux représentants du collège du Département. Ont été réélues au poste de :
 - Deuxième vice-présidente : Anne Gallo
 - Troisième vice-présidente : Marie Jo Le Breton
- Les Commissions : Anne Gallo a été désignée à nouveau par le Bureau syndical présidente de la commission communication et commission évaluation.

La feuille de route 2021

La feuille de route pour 2021 a été le déploiement de la première année du troisième programme triennal d'actions validé par délibération du syndicat mixte du Parc le 07 décembre 2020. Ce programme triennal 2021-2023 a été élaboré pour répondre aux 8 orientations inscrites dans la charte et aux priorités politiques données pour la période. Il se décline en 31 projets et en 90 actions.

Des actions engagées lors du précédent programme se sont poursuivies et des actions nouvelles ont pu être mises en œuvre dès début de l'année car les financements étaient acquis. D'autres actions ont démarré tout au long de l'année, à l'issue des réponses favorables aux appels à projet auxquels le Parc avait candidaté ou d'attributions de financements complémentaires (Sentiers côtiers, ABC 3, plantons des haies, médiation TVB).

Pour réaliser les ambitions du Parc traduites dans le programme triennal, le Parc a continué à développer des partenariats, à mutualiser avec les acteurs du territoire et à rechercher des financements (notamment au travers des appels à projet du plan de relance).

Les cotisations des membres du Parc en 2021 ont assuré la couverture 49 % des besoins de fonctionnement, aussi la recherche et la mobilisation de financements complémentaires a été très importante notamment en saisissant les opportunités des appels à projet qui font écho aux projets à construire ou à amplifier.

Finalement, le Parc a été lauréat :

- Conversion de 300 mouillages écologiques (plan de relance)
- Transition agroécologique et alimentaire (plan de relance)
- Plantons des haies (plan de relance)
- AAP sentiers côtiers (ADEME / Région)
- AAP One Health (Région)

2021 a été aussi l'année de l'évaluation à mi-parcours de la Charte. La Commission évaluation et l'équipe ont été mobilisée dès le début 2021. Etape formelle dans la vie du Parc, cette démarche évaluative a été menée en étroite collaboration avec les signataires de la Charte et donnera lieu, début 2022 à la production d'un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte à mi-parcours. Les résultats seront partagés avec les acteurs du territoire et permettra l'identification de marges de progrès ou de réorientation dans les actions menées par le Parc et les signataires de la Charte.

Le contexte de la crise sanitaire et l'exiguïté des locaux ne permettant pas de garantir le respect des gestes barrière (2 à 4 agents par bureau) a contraint l'équipe à demeurer majoritairement en télétravail de janvier à septembre dans la continuité de l'année 2020. D'autre part, la conférence annuelle du Parc, qui se tient en avril, déjà annulée en 2020 à cause du premier confinement a dû l'être en 2021 à cause du troisième confinement.

Par ailleurs la majorité des événements en 2021 de dimension nationale, européenne ou internationale auxquels le Parc devait participer ont été annulés ou reportés sine die en 2022 ; à l'exception du congrès mondial de la nature qui s'est finalement déroulé du 3 au 11 septembre à Marseille et pour lequel une partie de l'équipe et le président de la Commission Biodiversité ont été mobilisés.

Des reports d'échéances de certaines actions ont été accordés par des financeurs pour la réalisation d'actions qui n'ont pas pu être complètement accomplies (Aires Marines éducatives, Conservatoire du Littoral, ABC - plan de paysage, repère de submersion).

B - Bilan financier global pour 2021

Du fait de la clôture budgétaire non réalisée à ce jour et d'un certain nombre de versements de soldes de subventions toujours en attente, les résultats indiqués dans ce bilan ne sont que prévisionnels.

Avant cumul avec les résultats de l'exercice antérieur, le bilan portant uniquement sur 2021 sera vraisemblablement excédentaire en fonctionnement et en investissement.

Pour rappel, les résultats cumulés pour l'année 2020 faisaient apparaître un excédent de + 188.190,37 € à la section de fonctionnement et un déficit de 6.952.32 € à la section d'investissement.

Section de fonctionnement

- *Recettes*

Les contributions statutaires des membres du syndicat mixte sont la base des sources de financement du Parc (989.553 € soit 49 % des recettes). Des aides sollicitées pour des projets spécifiques (Etat, Région, Agence de l'eau, Europe...) sont venues les compléter (1 016 109 €).

- *Dépenses*

Les charges à caractère général du Parc ont été en dessous des prévisions. L'écart s'explique par des dépenses non réalisées compte tenu du contexte sanitaire (actions annulées ou reportées). Des réajustements au fil de l'évolution de la situation sanitaire ont été pris en compte par la DM1 et la DM2. Ces deux décisions modificatives ont pris en compte l'attribution effective des recettes envisagées au budget primitif ont permis une maîtrise plus fine du budget.

Le Parc a contribué aux actions et supports de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux par le biais de sa contribution statutaire (14 837 €).

Les charges de personnel (919 907.59 € sans les salaires de novembre et décembre).

Un réajustement a été fait en fonction du statut des agents en charge de la réalisation des missions avec :

- Sur les postes permanents :

- Le remplacement de l'assistance administrative et financière à partir d'octobre (poste vacant de juin à octobre - intérim assuré à mi-temps par le Centre de Gestion).
- Une réaffectation de mission pour le contractuel médiateur Trame Verte et bleue (de mi-juin 2021 à mi-juin 2022).

- Sur les postes non permanents :

La nécessité de plusieurs renforts techniques pour accroissement temporaire d'activité ou missions saisonnières :

- Contrat pour un paysagiste dans le cadre d'un appel à projet plan de paysage (3 mois - 0.2 ETP)
- Contrat pour un chargé d'études dans le cadre du projet ABC 1 (4 mois)

- Le recours à des contrats de projets :

- Avenant au contrat de la chargée d'étude dans le cadre du projet Périclès (6 mois)
- Contrat pour la chargée de mission ABC 3 (pour un an à compter du 18 octobre 2021)

- L'indemnisation des stagiaires (6 mois cumulés) et services civiques (23.5 mois cumulés):

Les dotations aux amortissements pour 2021 représentent un montant de dépenses de 90 953.74 €.

Section d'investissement

Le budget de la section d'investissement s'équilibre en 2021 à 155 040. €.

- **Recettes**

Les recettes d'investissement proviennent :

- des dotations aux amortissements (90 953.74 €)
- du FCTVA (33 194 €)
- d'excédent de fonctionnement capitalisés (6952 €).
- d'une aide extérieure du Conservatoire du littoral pour les travaux d'aménagement à Ilur (13 940 €).

- **Dépenses**

L'année 2021 a vu :

- L'acquisition d'exposition (3 200 €) ;
- Les travaux de rénovation de bâtiments sur l'île d'Ilur (17 600 €).
- L'acquisition de mobilier de bureau, matériel informatique (6000 €) ;
- L'acquisition d'outillages techniques (tronçonneuse : 400 €), pièges photo (1000 €), paires de jumelles (920 €).

II - LES PERSPECTIVES 2022

A - Contexte 2022

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan va poursuivre sa politique en s'appuyant sur le programme triennal 2021 - 2023 afin de déployer la Charte. Adosser ce programme triennal ambitieux à une stratégie politique, assurera une continuité dans l'action publique du Parc.

L'expertise du Parc pour répondre à des appels à projets permet de mobiliser de l'ingénierie et des moyens financiers pour amplifier les actions, innover et expérimenter.

Chaque appel à projets a des modalités et des échéances de financements qui sont spécifiques à chaque organisme financeur. Les versements à de rares exceptions se font après la fin des projets lorsque tous les justificatifs de dépenses peuvent être produits.

Des missions structurantes de la Charte du Parc définies comme des priorités politiques ne sont pas inscrites dans la durée car elles dépendent essentiellement de financements, à court terme par appels à projet :

- Patrimoine maritime
- Transition agroécologique et alimentaire
- Éducation des scolaires (Aires Marines Éducatives notamment) - Convention avec l'éducation nationale
- Trames naturelles

2022 annonce un tarissement total ou partiel des sources de financements pour ces thématiques.

- Pour le patrimoine maritime : fin du projet européen Péricle's en décembre 2021. A ce jour, 10 000 € pourraient être alloués par la Région au titre de l'inventaire du patrimoine bâti maritime pour la 5^{ème} et dernière phase qui concerne les Communes de Sarzeau, Vannes et Saint Armel (fin de la mission fin juin 2022).
- Pour la transition agroécologique : la mission actuelle se termine fin janvier 2022. Cependant, le Parc est dans l'attente de l'arrêté d'attribution pour une aide de 113 216 € au titre du plan de relance - projet dont GMVA est le chef de file.
- Pour les AME : la mission actuelle se termine fin juillet 2022. Pas de perspectives de financements dédiés dans la continuité à ce jour.
- Pour les trames naturelles : la mission actuelle se termine fin août 2022.

La mise en œuvre de la charte par le programme d'actions en 2022 reposera sur le financement statutaire des membres du syndicat mixte, la dotation de l'Etat et les financements dédiés que le Parc a déjà mobilisés en complément.

Parmi ces financements dédiés attendus pour 2022 :

PÔLE BIODIVERSITÉ		
Suivi Natura 2000 haies Ile d'Arz	OFB	4 538 €
Conservation des habitats marins et gouvernance maritime, Life intégré MarHa	Europe	78 011 €
Atlas de la biodiversité communale 2	Communes	44 000 €
	OFB	72 000 €
Atlas de la biodiversité communale 3	Communes	16 000 €
	OFB	29 000 €
Evaluation de l'efficacité écologique et économique des mouillages innovants sur le milieu marin	État	11 155 €
Natura 2000	Etat	20 270 €

	Europe	30 225 €
Trame verte et bleue - plan d'actions	Région	33 408 €
	Europe	120 000 €
Santé - One Health	Région	23 600 €
Défi familles à biodiversité positive	Pays d'Auray	22 720 €
	OFB	2 550 €

PÔLE MER ET LITTORAL

Plan de relance - remplacement des mouillages	Etat	193 200 €
---	------	-----------

PÔLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Plan de relance DRAF - transition agroécologique	État	113 216 €
Thèse pratiques viti-vinicoles	Europe	20 000 €
	Commune de Sarzeau	3 500€
	GMVA	8160 €
	Département	3 500 €

PÔLE CULTURE, PATRIMOINE, EDUCATION

Aires marines éducatives	Europe	40 000 €
	Région	40 000 €
Stratégie patrimoine maritime	Région	10 000 €

Conformément à la demande du Bureau Syndical, le Parc n'a pas répondu à de nouveaux appels à projet (hors plan de relance).

B - Orientations budgétaires 2022

Section de fonctionnement

• *Recettes*

• Les contributions statutaires des membres du syndicat :

Le taux de calcul des contributions statutaires est resté le même que celui de 2017 en 2018, en 2019, en 2020 et en 2021. Il s'élève à :

- 1,30 € par habitant DGF pour les communes adhérentes,
- 0,40 € par habitant DGF pour les EPCI,
- 1,04 € par habitant DGF pour les communes associées (80% de la cotisation des communes adhérentes)

➤ L'équivalent aux contributions réunies de communes adhérentes et des EPCI pour la Région et le département.

• Les contributions additionnelles des membres du syndicat :

Lors des échanges du bureau des élus du Parc le 29 octobre 2021 pour l'élaboration du présent ROB, il a été évoqué la possibilité de solliciter des financements complémentaires par des contributions additionnelles des Communes. Elles pourraient être définies pour quelques projets spécifiques et envisagées pour les Communes directement concernées et bénéficiaires de ces projets. Une modulation en fonction des capacités de financement de chacune d'entre elles pourra être établie.

• La dotation de l'Etat :

La participation 2022 dans le cadre de la convention pluriannuelle avec la DREAL Bretagne s'élève à 120.000 €.

Dépenses

La crise sanitaire a induit une baisse des dépenses à caractère général notamment les frais de mission, voyages et déplacements sur les budgets 2020 et 2021. Les prévisions de dépenses de 2022 sont de fait en augmentation par rapport aux années précédentes et retrouvent des niveaux comparables à ceux de 2019.

Les charges de personnels représenteront 52 % des dépenses du Parc incluant :

- un contrat de thèse sur les pratiques viti-vinicoles (à partir de mars - sur trois ans)
- un contrat de projet Santé - One Health (à partir de janvier - 1 an)
- un renfort ABC 2 : inventaire botanique (6 mois)
- un renfort ABC 2 : inventaire entomologie (6 mois)
- un renfort MarHa : paysages sous-marins (4 mois)
- 3 stagiaires
 - Trame noire - pollution lumineuse : 6 mois

- Géonature - 6 mois
- Communication - fête de la nature (6 mois)

- 3 services civiques

- Communication - vasières : 6 mois
- Gravelots : 6 mois
- PCI - 6 mois

Les dotations aux amortissements pour 2022 : 88 421.15 €.

Section d'investissement

- *Recettes*

Les recettes d'investissement proviendront pour 2022 de l'excédent 2021, du FCTVA, et des dotations aux amortissements (88 421.15 €).

- *Dépenses*

Les dépenses d'investissement seront liées à l'acquisition :

- Restauration du Guépard (10 000 €).
- Matériel informatique - équipement télétravail (5000 €)
- Travaux de rénovation maison des gardes et achats équipements pour Ilur (60 000 €)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Définit les priorités suivantes pour le budget 2022 :
 - Sur la question des cotisations statutaires, elles restent inchangées (sans réajustement au lié à l'augmentation de coût de la vie INSEE).
 - Sur la question des appels à projets (sources de financements complémentaires aux cotisations statutaires), l'orientation est de se modérer sur le nombre de réponses à ces appels, sans se disperser et sans toutefois les exclure systématiquement. Les réponses aux appels à projets doivent venir conforter les missions structurantes du Parc, sans s'investir dans des nouvelles thématiques.
 - Sur la possibilité d'autres financements complémentaires, une réflexion pourrait être envisagée sur les cotisations additionnelles communales par thématique dans la mesure où ce serait des missions complémentaires réalisées en accord ou à la demande des communes concernées.
 - Le recours à des fondations privées pourraient également s'envisager.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT